



PRESS RELEASE /COMMUNICATION :

1 ER SOMMET REGIONAL AMAZONIEN

15 au 18 aout 2011 MANAUS - BRESIL

CONNAISSANCES ANCESTRALES , CONSERVATION ET UTILISATIONS DURABLES DES FORETS EN AMAZONIE

Importance du sommet :

L'organisation des Nations Unies en vertu de la résolution (A/RES/61/193) a adopté la déclaration de l'année 2011 comme l'année internationale des forêts. Ce fait d'une importance transcendante pour peuples autochtones de l'Amazonie s'est avérée utile pour une plus grande prise de conscience que les forêts font partie intégrante du développement durable de la planète.

Nous, Peuples autochtones en vertu de ce principe, nous croyons qu'il est nécessaire de conjuguer nos efforts dans la lutte pour sauver cet espace vital pour la stabilité du climat mondial par le biais de sensibilisation nationale, régionale et internationale en établissant des accords et consensus pour promouvoir la conservation et l'aménagement durable des forêts.

La COICA et les forêts amazoniennes et les connaissances ancestrales

La COICA, appelle le 1er sommet régional de l'Amazonie : **CONNAISSANCES ANCESTRALES , CONSERVATION ET UTILISATIONS DURABLES DES FORETS EN AMAZONIE** , afin de fournir une plate-forme de dialogue pro actif d'échanges des connaissances et expériences sur les connaissances ancestrales, conservation et utilisation durable des forêts. Parmi les représentants seront : les peuples autochtones, des gouvernements, des organisations internationales et la société civile pour définir des accords, l'engagement politique et des actions concrètes pour la conservation et l'utilisation offert par les forêts.

Mission de la COICA : Ces activités rentre dans le cadre des missions de la COICA , comme coordination des organisations autochtones du bassin amazonien « De définition des politiques, dresser propositions et actions au niveau local, national et international des personnes, des nationalités et des organisations de l'Amazonie à promouvoir, défendre et exercer les droits des peuples autochtones par le biais de coordination, de dialogue et de consultation avec le public, privé acteurs et la coopération internationale».

Domaines thématiques d'action :

OBJECTIFS DU SOMMET : Objectif général: Stratégies de partenariat pour la conservation durable et utilisent des forêts avec les connaissances ancestrales des peuples autochtones de l'Amazonie .

Objectifs spécifiques du sommet :

1. Examen des résultats des négociations pour construire une feuille de route consensuelle pour la **COP 17 à Durban - Afrique du Sud, sur la question du changement climatique et les droits des peuples autochtones.**
- 2 Les résultats de la CdP10 de la CDB, **sur l'adoption du protocole international d'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, donc aussi examiner les décisions sur la conservation de la biodiversité et les zones protégées.**
3. Afin d'analyser le processus de l'autonomie et les droits des autochtones, la gouvernance et l'autodétermination dans le bassin de l'Amazonie, à la mise en œuvre dans les **constitutions des États membres.**
- 4 Expériences de la part des initiatives sur la conservation et l'utilisation durable des forêts dans le bassin de l'Amazonie et en Amérique latine, à travers les connaissances ancestrales des peuples autochtones et les communautés locales.
- 5 Contribuer avec les connaissances et les outils techniques pour le plaidoyer sur les questions liées à l'utilisation durable des forêts, leur conservation et de défense contre les menaces grâce à la consolidation **d'un réseau de communication Amazonien .**

1. LIGNES DIRECTRICES SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES AMAZONIENS RELATIVE À REDD + MÉCANISMES

ligne directrice 1-le mécanisme REDD + et politiques connexes, ainsi que, le pilote REDD + projets, sont arrêtées en vertu d'un principe d'action collective et de la vision du monde des autochtones, afin d'atténuer les causes du réchauffement climatique provoqué par l'intervention humaine (anthropique), prenant comme éléments vitaux pour protéger : **a terre. la forêt l'oxygène. l'eau.**

ligne directrice 2 -*pour protéger le sol, la forêt, l'oxygène et l'eau, utiliser les compétences et les connaissances ancestrales . Pour rendre viable ces pratiques ,nous considérons essentiels de développer les droits :*

1. la consolidation juridique des territoires autochtones. utilisation des terres.
2. planification et zones économiques et écologiques du domaine autochtone de zonage.
3. renforcement des formes de gouvernance dans les territoires des peuples autochtones et les aspects sociaux, culturels, spirituels, économiques et politiques internes qui affectent directement avec les formes d'utilisation des ressources naturelles et de la protection de la biodiversité de l'Amazonie.



F.O.A.G

FEDERATION DES ORGANISATIONS AUTOCHTONES DE GUYANE

Federacion de las organizaciones indigenas de la Guyana francesa

Federation of the indigenous organizations' of French Guiana



ligne directrice 3.-pour s'assurer que toute activité économique de nature extractive n'est pas imposée et développée en territoires autochtones au nom de l'initiative REDD +, nous prendrons les mesures suivantes :

- 1.un refus d'acceptation de toute figure pour justifier des projets de monoculture dans les territoires autochtones sans des garanties juridique et l'utilisation traditionnelle.
2. non-acceptation des intermédiaires de marché carbone, dans les forêts à l'intérieur des territoires autochtones légalement reconnues, ou les espaces des utilisations traditionnelles.
3. non-acceptation des concessions forestières se chevauchant dans des territoires autochtones dans le cadre de la figure du marché du carbone et des projets privés ou d'États qui cherchent à développer une ligne de carbone par les forêts dans les territoires autochtones.

Ligne directrice 4-toute activité de directives liées au mécanisme REDD + dans les territoires des communautés autochtones, nationalités et peuples, doit se conformer à des procédures et les consultations suivantes :

- 1.les États nationaux doivent prendre en compte les procédures de consultation préalable, libre et le consentement éclairé des peuples autochtones, telles qu'établies dans la Convention 169 de l'OIT.
- 2.la canalisation de consultations pour les nationalités et peuples autochtones doit se conformer avec le système et les structures de représentation des organisations autochtones dans chaque pays, ainsi que la garantie de la présence de leurs dirigeants et responsables.
- 3.la consultation de nationalités et peuples autochtones devrait être effectuée sans médiation de tierces parties, avec des documents d'information traduits dans la langue du peuple ou nationalité, sous réserve de la consultation, afin de garantir la présence de traducteurs autochtones.

Ligne directrice 5 -Toute activité de services environnementaux, soutenant les initiatives REDD + ou autres mécanismes dans leurs territoires devraient prendre en compte, les conditions suivantes :

- 1.l'existence de ressources humaines et techniques par le biais de formations dans les systèmes et les méthodes : mesure des fournitures de carbone et des mécanismes des avantages pour les biens et services environnementaux.
2. réalisation de zonage écologique et économique du territoire autochtone, établissement de zones de gestion forestière.
3. lever une base de référence de la déforestation dans les forêts avec les règles autochtone afin de générer une projection du potentiel du carbone stocké dans le cadre d'un projet de REDD +.
4. alliés les organismes experts sur les thèmes des conseils scientifiques et techniques sur le sujet afin de fournir des conseils et d'éviter les litiges ou manipulations .
5. information et formation sur les avantages et les inconvénients offertes par les mécanismes de compensation pour les biens et services environnementaux.
6. promotion de stages pour l'échange d'expériences avec les autres peuples de l'Amazonie, sur le zonage territoriaux et économique et écologiques des territoires autonomes autochtones.
7. La distribution des bénéfices, doit être conforme aux besoins des peuples autochtones. Par exemple, des bourses d'études, transfert de technologies appropriées d'énergies de remplacement, la transformation et la certification des produits, la protection des connaissances autochtones, etc..
8. fourniture de biens environnementaux et les négociations sur les services directement et sans intermédiaires.

Lignes directrices 6-rejeter toute activité ou l'initiative de REDD + avec la pratique :

1. de sous-traitance des collectivités, les peuples et les nationalités autochtones
2. pratiques d'acompte pour dette auprès des communautés.
- 3.hypothéquer la propriété des titres de propriété des communautés, des réserves territoriales, circonscriptions territoriales, les terrains communautés d'origine, etc..
4. pratiques inter médiation des autorités de la communauté, collusion avec les intermédiaires, sans information de la population.
5. l'achat et la vente des territoires autochtones.
- 6.fractionnement des territoires autochtones par des parcelles individuelles.

Renforcer les activités dans le bassin de l'Amazonie pour défendre les droits des peuples autochtones et nos territoires

Stratégie de l'information :

- 1.Nous faisons la promotion de publications nouvelles et de matériels d'information sur le changement climatique et REDD +.
- 2.Nous développons des programmes de formation sur REDD + aux membres de différentes organisations de la COICA en Amazonie.
- 3.Nous diffusons des informations sur la portée des initiatives REDD + les autorités locales.....
- 4.Nous faisons la promotion de l'enseignement à nos leaders autochtone, en coordination avec leurs bases sur les problématiques REDD + et sa mise en œuvre dans les collectivités.

CONSEIL DE DECISION

Le Coordinateur Délégué

Coopération Internationale

Territoires, Ressources Naturelles, Environnement

Durabilité Sociale, système juridique propre

Portable : 594 694 986864

Téléphone : 0594 694 98 68 64

Courriel : foag973@gmail.com

Jocelyn_therese@digicel.blackberry.com



F.O.A.G FEDERATION DES ORGANISATIONS AUTOCHTONES DE GUYANE

*Federacion de las organizaciones indigenas de la Guyana francesa
Federation of the indigenous organizations' of French Guiana*



ORDRE DU JOUR

DIMANCHE 14 AOÛT

Arrivée des délégués des organisations indigènes amazoniennes et des invités internationaux
Très tôt dans le processus d'accréditation

Lundi ou SEGUNDA FEIRA 15 août

ACTIVITÉ DE TEMPS

Aboutissement de 08 h 30-09 h 00 d'accréditations

09 : 00-10 : 00 Bienvenue aux participants

10 : 00-12 H 30 cérémonie d'ouverture : Assemblée législative de l'état d'Amazonas (Brésil)

Cérémonie spirituelle Amazon

COIAB, coordonnateur des organisations autochtones de l'Amazonie brésilienne

COICA, coordonnateur des organisations autochtones du bassin amazonien

Gouvernement fédéral du Brésil, Secrétaire général de la présidence.

Gouverneur de l'état d'Amazonas, Brésil

Ministère de la Suisse, de l'environnement (OFEV)

Río + 20 Comité des Nations Unies

PNUD, le programme de développement des Nations Unies

Forum permanent des peuples autochtones des Nations Unies

Déjeuner de 12 : 30-14 : 00

Panneaux central ANCESTRALE connaissances, de personnes et de vie complet des forêts

14 : 00-14 H 45 buts et la méthodologie du sommet

COICA : Les processus mondiaux, des politiques et des stratégies

14 H 45-16 h 45 panel 1: climat, les forêts et les peuples autochtones

(Exposition de 15'). Discussion collective 30', sommaire 10')

Crise climatique et processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
Financements sur REDD +, les banques multilatérales et le fonds de coopération de carbone des forêts (FCPF)

Processus de Nations Unies REDD (REDD A +) et garanties

Réduction des GES, carbone et marché des peuples autochtones

Application de la Convention 169-OIT et DNUDPI, le climat et consentement libre, préalable et éclairé

16 H 45-17 h 00 Pause-café

17 : 00-18 : 00 Panel 1 continue

Résumé des présentations et des discussions

Mardi ou TERCA FEIRA 16 août

ACTIVITÉ DE TEMPS

08 H 30-10 h 30 panel 2: « Économie verte », les territoires et pleine vie

(Exposition de 15'). Discussion collective 30', sommaire 10')

Droits de « Green économie » de la vision de pleine nature et vie

Les territoires autochtones comme des zones de conservation et de son chevauchement avec les aires naturelles protégées

Les forêts et les peuples autochtones : contraintes et progrès depuis Rio 92 à Río + 20

CDB : Droits des autochtones, des ressources génétiques et des savoirs ancestraux

Gestion de la défense et territoriale des peuples autochtones

Pause café de 10 h 30-10 h 45

10 : 45-11 H 45 panel 2 continué

Résumé des présentations et des discussions

11 H 45-12 : 30 panel 3: les processus mondiaux et l'incidence des peuples autochtones

(Exposition de 15'). Discussion collective 30', sommaire 10')

Processus d'Amazon : défis et perspectives

Chemin d'accès à la 17-UNFCCC COP (Nov.2011), le CdP 11-CDB (Oct.2012) et le Congrès mondial de l'UICN (Set.2012)

Nations Unies Río + 20 : Processus et perspectives

La coopération internationale, les forêts et les gens

Le changement climatique et les peuples autochtones amazoniennes / projet COICA-BID

Déjeuner de 12 : 30-14 : 00

Continuation de 14 h 00-16 h 00 du panneau 3

Résumé des présentations et des discussions

Événement public 16 : 00-20 h 00 : Viva la Vida et les peuples. Xingu vivante, pas à la « Belomonstruo »

Solidarité des peuples autochtones, des artistes et des intellectuels du monde

Mercredi ou QUARTA-FEIRA 17 août

Tables de travail simultané entre autochtones délégués et invités, qui comprennent des documents spécifiques



F.O.A.G

FEDERATION DES ORGANISATIONS AUTOCHTONES DE GUYANE

Federacion de las organizaciones indigenas de la Guyana francesa

Federation of the indigenous organizations' of French Guiana



Groupe de travail 1 heure

Assistance : Valentin Muiba, groupe de travail technicien COICA 2

Assistance : Roberto Espinoza, groupe de travail technique COICA 3

Assistance : Rodrigo de la Cruz, groupe de travail technique COICA 4

Assistance : Juan Reátegui, coordinateur technique COICA

Les peuples autochtones, les plans de la vie et les zones protégées des territoires de la crise climatique, les forêts et les Redd + autochtones
Connaissances anciennes, utilisation durable, intellectuelle impact complète du patrimoine et de la vie et la communication dans les droits des
peuples autochtones

PLANS DE 08 H 30-10 H 30 DE LA VIE DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

SOLUTIONS DE RECHANGE ET DE LA CRISE CLIMATIQUE
LA VIE AUTOCHTONE ET L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITE
RÉPONSE À LA CRISE CLIMATIQUE DE LA COMMUNICATION ET L'ÉDUCATION

RÉCRÉATION

AUTONOMIES DE 10 H 30-12 H 30, LA GOUVERNANCE ET LA GESTION TERRITORIALE
NECOCIATIONS CMNUCC ET PROPOSITIONS
DIVERSITÉ CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE DE MARCHÉ
(TIC) ET LE RÉSEAU DES COMMUNICATEURS DES OUTILS TECHNIQUES AUTOCHTONES

DÉJEUNER DE 12 : 30-14 : 00

TRASLAPE de 14 h 00-16 : 00 entre les territoires et protégée de zones et de la survie des peuples autonomes ("dans l'isolement")

REDD + ET REDD + AUTOCHTONES

PATRIMOINE INTELLECTUEL, DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET DES SAVOIRS TRADITIONNELS

RIO + 20 : PROPOSITIONS ET STRATÉGIES

14 : 00-16 H 00 Pause-café

16 : 00-18 : 00 Résumé et conclusions de chaque rédaction de groupe de travail

Vidéos, des interviews et des échanges culturels de 20 : 00

(Exposition de 10')

Jeudi ou QUINTA FEIRA 18 août

ACTIVITÉ DE TEMPS

Rapport du groupe de 08 h 30-09 h 30 : territoires, la gouvernance et les aires protégées

Discussion et accords sur le sujet.

Rapport du groupe de 09 h 30-10 h 30 : crise climatique, les forêts et les Redd + autochtones

Discussion et accords sur le sujet.

Pause café de 10 h 30-10 h 45

Rapport du groupe de 10 h 45-11 : 45 : connaissances anciennes, utilisations durables et pleine vie

Discussion et accords sur le sujet.

Groupe de travail pour le rapport 11 h 45 à 12 : 45 : incidence et la communication dans les droits des peuples autochtones

Discussion et accords sur le sujet.

DÉJEUNER 12 H 45-14 : 30.

14 : 30-15 H 30 the Amazon autochtone CCNUCC et REDD +

Objectifs, des propositions, des stratégies et des mesures responsables

15 H 30-16 h 30 l'Amazone indigène de Río + 20

Objectifs, des propositions, des stratégies et des mesures responsables

Récréation

Fin de 17 h 30-18 h 00 du Sommet régional AMAZONICA (I)

(Assemblée législative de l'état d'Amazonas, Brésil)

COIAB, coordonnateur des organisations autochtones de l'Amazonie brésilienne

COICA, coordonnateur des organisations autochtones du bassin amazonien

Abya Yala des organisations autochtones et le monde

Gouvernement fédéral Brésil, Secrétaire général de la présidence *

Gouverneur de l'état d'Amazonas, Brésil *

COTESU, coopération technique Suisse

Río + 20 Comité des Nations Unies

Forum permanent des peuples autochtones

Conférence de presse de 18 h 00-18 h 30 : présentation des résultats du sommet je

20 : 00 Interculturel Fellowship (programme spécial)



F.O.A.G

FEDERATION DES ORGANISATIONS AUTOCHTONES DE GUYANE

Federacion de las organizaciones indigenas de la Guyana francesa

Federation of the indigenous organizations' of French Guiana



ABRÉVIATIONS

ALAI Agencia Latinoamericana de Información
AIDSEP interethnique Association pour le développement de la jungle péruvienne
Banque mondiale WB
La BID Banque interaméricaine de développement
Coopératives de soins pour des envois de fonds américain en Europe // international ONG.
CCBA climatique, la communauté et la biodiversité Alliance / ONG « Partenariat sur le climat, communauté et biodiversité »
CIDOB Confédération des peuples autochtones de Bolivie
Centre International de recherche forestière CIFOR
CDB Convention de la diversité biologique
Cadre sur les changements climatiques des Nations Unies de UNFCCC Convention
COICA Coordonnateur des organisations autochtones du bassin amazonien
COIAB Coordonnateur des organisations autochtones de l'Amazonie brésilienne
Conférence des parties : COP
EDF Environmental Defense Fund (fonds de défense environnementale)
FCPF Cooperative fonds du carbone forestier
Programme d'investissement forestier FIJ (fonds d'investissement de la foresterie de la BID)
FPP Forest People Programme (programme des peuples de la forêt)
FUNAI Fondation nationale indienne (Brésil)
Ford Foundation FF
Coopération internationale allemande GIZ
GIEC Panel Intergouvernemental du changement climatique (ONU)
Propriété intellectuelle Institut brésilien INBRAPI
Du NICFI Norvège climat International et Forest Initiative / initiative International Norvège sur les forêts et le climat
Organisation internationale du travail OIT
Organisation des Nations Unies des Nations Unies
Organisation du traité de coopération amazonienne OTCA
Programme de développement des Nations Unies PNUD
REDD + partenariat la coopération mondiale de Redd +
Société péruvienne du droit de l'environnement SPDA
TNC Nature Conservancy
UICN Union internationale pour la conservation de la nature
Une organisation des Nations Unies (ONU)
WWF World Wide Fund for nature